

DEPARTEMENT DU LOT

COMMUNE DE LIMOGNE EN QUERCY

EXTRAIT DU REGISTRE DES ARRETES DU MAIRE

Arrêté n°46**De prolongation de l'arrêté n°35****de police de la circulation et d'interdiction de stationnement***Le Maire de la commune de LIMOGNE EN QUERCY (Lot)***Vu** le Code général des collectivités territoriales, notamment les articles L 2212-2 et L 2213-1 ;**Vu** le Code de la route ;**Vu** le Code de la voirie routière ;**Vu** la demande en date du 13 mai 2026 formulée par M.Arnaud RULHES, représentant la Société Larren Réseaux (SLR) pour prolonger l'arrêté n°35 pour permettre à l'entreprise de poursuivre la réalisation des travaux de pose et branchement aux réseaux EDF, Mas de Coutal - 46260 LIMOGNE-EN-QUERCY,**Considérant** la demande de police de circulation et d'interdiction de stationnement;**ARRETE****Article 1 :** Du 20 au 29 mai 2026, les travaux de pose et branchement aux réseaux EDF auront lieu au Mas de Coutal - 46260 LIMOGNE-EN-QUERCY.**Article 2 :** Les travaux occasionneront une interdiction de circuler et de stationner pour les véhicules légers et poids lourds, aux date et lieu sus-mentionnés à l'article 1. L'accès sera maintenu pour les riverains.**Article 3:** La signalisation réglementaire conforme aux dispositions de l'instruction ministérielle sera mise en place par la Société Larren Réseaux. L'entreprise veillera à préserver les droits des tiers. Elle sera en outre responsable de tous les dommages et accidents pouvant résulter des travaux.**Article 4 :** Le stationnement sera interdit, sous peine d'enlèvement des véhicules considérés gênants, aux dates et lieux susmentionnés.**Article 5 :** Les éléments du domaine public communal ne devront faire l'objet d'aucune dégradation. Toute dégradation éventuelle est à la charge de la Société Larren Réseaux. La chaussée sera remise en parfait état.**Article 6 :** Le Maire et Le Chef de Brigade de Gendarmerie seront chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à LIMOGNE EN QUERCY, le 20/05/2026.

Affiché le 20/05/2026

Notifié au pétitionnaire le 20/05/2026

Pour le Maire et par délégation,
Le 2^{ème} adjoint,

Gérard MOREL-BASSOUL

